

DEC180544DR12

**Décision portant nomination de Mme Magali BEBIEN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7280 intitulée Centre d'Immunologie de Marseille Luminy**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision n°171276DGDS du 21 décembre 2017 nommant M. Philippe PIERRE, directeur de l'UMR7280;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives scellées et sources radioactives non scellées délivré à Mme Magali BEBIEN le 09 septembre 2016 par RadioProtection Compétences et Services ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire du 20/02/2018.

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Magali BEBIEN, CRCN, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 09 septembre 2016.

**Article 2 : Missions**

Mme Magali BEBIEN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Magali BEBIEN sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 22/02/2018

Le directeur d'unité  
M. Philippe PIERRE

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université  
M. Yvon BERLAND

Visa du délégué régional de l'INSERM  
M. Dominique NOBILE